



Cellule en Charge du Suivi de la Préparation et de la Mise en œuvre des Projets de la BEAC

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
INSTITUTIONS FINANCIERES DE LA CEMAC**

Unité de Gestion du Projet

Services Centraux de la BEAC

Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 22 23 40 30/60 Fax : (237) 22 23 33 29

Institution : **Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun**

Nom du projet : **Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368**

Crédit IDA n° : -----

Titre de services : **Services de consultants pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) en vue de la refonte de la Centrale des Risques Bancaires de la CEMAC**

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 003/BEAC/SG/CSPMP/PRCIFC/2018/MI

- 1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de *Services de consultants pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) en vue de la refonte de la Centrale des Risques Bancaires de la CEMAC.***
- 2. Mission de consultants :** En vue d'améliorer le cadre de la définition et de la conduite de la politique monétaire de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la BEAC a entrepris un vaste chantier de réformes visant à renforcer l'intégration et la modernisation de ses systèmes d'information au rang desquels la réforme du dispositif de la centrale des risques bancaires de la CEMAC dont l'objectif est de permettre la collecte et le traitement automatisés de toutes les opérations des risques ainsi que la restitution des fichiers via un portail web. Pour ce faire, la BEAC sera assister par un consultant dans le pilotage des étapes d'études, de réalisation et de la mise en place du nouveau dispositif dans tous ses aspects (juridiques, réglementaires, organisationnels et techniques), notamment la définition des standards, l'accompagnement des activités et l'assistance pour le renforcement des capacités. La mission du consultant chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage s'articulera autour des principaux points suivants :
 - Faire la revue du dispositif actuel et proposer des orientations / recommandations (identification des activités métiers couvertes, objectifs à atteindre, risques de dysfonctionnement ou de non-conformité du système...);
 - Élaborer le cahier des charges, pour le recrutement d'un éditeur de logiciel ;
 - Produire un plan d'assurance qualité relatif à la mission d'AMOA et un plan de conduite du changement ;
 - Préparer le DAO et assister la BEAC dans le processus de sélection de l'éditeur-intégrateur de la future solution, notamment dans l'évaluation des offres ;
 - Assister la BEAC dans le suivi de la mise en œuvre du système (de la conception jusqu'au son déploiement) ;

- Opérer un transfert de compétence en faveur des membres de l'équipe projet et les autres personnes impliquées.

La durée de la mission est estimée à **dix-huit (18) mois** et la date prévue pour le démarrage est le mois de **Juillet 2018**.

Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

- 3. La Cellule en Charge du Suivi de la Préparation et de la Mise en œuvre des Projets de la BEAC (CSPMP)**, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). ***Le consultant doit disposer d'une expérience professionnelle confirmée dans la réalisation de projets similaires au cours des dix (10) dernières années, à savoir l'encadrement des projets de conception des bases de données et de crédits reporting.*** La connaissance du cadre institutionnel de la CEMAC constitue un plus. Les experts-clés ne seront pas évalués lors de la présélection.
- 4.** Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement, (le Règlement) » Edition courante, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de **conflit d'intérêts** sont applicables.
- 5.** Les candidats peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût** telle que décrite dans le « Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

- 6.** Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard **le 06 juin 2018 à 14 heures** (heure locale).

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN
Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

**A l'attention de Monsieur le Coordonnateur de la Cellule en Charge du Suivi de la Préparation et de la Mise en œuvre des Projets de la BEAC (CSPMP),
Porte 1208, Email : adoum@beac.int**

Yaoundé, le 15 mai 2018

Le Coordonnateur de la Cellule